

Considérant :

- la place des objectifs MITIC dans le PER et la nécessité de les atteindre ;
- les échanges et enseignements tirés des Assises Romandes de l'Education sur le thème «A l'école des élèves connectés»;
- les démarches et directives TICE de certains cantons à l'exemple de Berne;
- la grande diversité des situations dans les différents cantons romands ainsi que les équipements informatiques très variés dans les classes;
- les contraintes techniques et les moyens financiers nécessaires pour le renouvellement des infrastructures informatiques mis en place dans les concepts des centres scolaires;
- le besoin d'une formation des enseignants à l'utilisation et à l'intégration des TICE dans l'enseignement;
- le développement de la plateforme ESPER;
- la prise en compte du volet numérique dans les nouveaux moyens romands;
- les efforts de la CIIP dans la promotion des ressources numériques lors de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement.

Les délégués SER, réunis en assemblée ordinaire, le 26 novembre 2016, à Nyon, mandatent le CoSER pour intervenir auprès de la CIIP et des cantons, de manière à faire progresser ce dossier particulièrement sur les points suivants :

- Renforcer l'utilisation des TICE et les objectifs MITIC dans la formation de base et la formation continue des enseignants dans une vision intercantonale ;
- Développer des concepts cantonaux venant en aide aux autorités locales pour la mise en place des infrastructures et de l'entretien des moyens TICE;
- Inciter les gouvernements cantonaux à attribuer les ressources financières supplémentaires nécessaires dans ce domaine;
- Garantir un équipement MITIC nécessaire pour l'intégration des jeunes dans une société numérique.
- Mettre en place un groupe de réflexion paritaire romand sur la place des TICE dans l'école.

Nyon, le 26 novembre 2016